



Alain ROUSSET Député de la Gironde Président du Conseil régional d'Aquitaine Paris, le 14 novembre 2012

Monsieur François-Xavier BEORCHIA Président-directeur général – INSO Sarl 2, route de la Noue 91190 Gif-sur-Yvette

Monsieur le Président-directeur général,

Dans un courrier du 12 septembre dernier, vous m'avez fait part de votre préoccupation concernant le régime fiscal qui s'applique au « jeunes entreprises innovantes » ou « JEI » et je vous en remercie.

Le gouvernement, et moi-même, comme l'ensemble des députés du groupe auquel j'appartiens, sommes très attachés au soutien aux entreprises innovantes. Les PME, qui sont les entreprises les plus innovantes, doivent bénéficier de l'appui de l'Etat dans leurs projets. Ces dernières doivent avoir un rôle prépondérant dans le redressement productif du pays que nous avons engagé.

Les avantages pour les JEI, qui avaient été supprimés en septembre 2011, seront rétablis. Nous savons que ce dispositif est efficient, tant en terme d'innovation que de création d'emplois. Le réinstaurer nous semblait indispensable. Par exemple, L'exonération de charges sociales devrait s'appliquer pleinement pendant huit ans. Il s'agit là d'un des aspects concrets du pacte de compétitivité destiné à redonner à la France ses atouts dans la compétition internationale

Par ailleurs, le gouvernement a étendu le bénéfice du crédit impôt-recherche aux dépenses d'innovation des PME. La Banque publique d'investissement, qui sera décentralisée, devra apporter aux entreprises des fonds propres sur une longue durée.

Nous avons également voulu assurer aux PME un environnement règlementaire et fiscal stable. Ce sera le cas pour toute la durée de la législature. Les dispositifs qui favorisent le dynamisme de ces entreprises ont déjà été maintenus. J'ai veillé personnellement à cette stabilité lors du débat sur le projet de loi de finances pour 2013.

Je vous prie de recevoir, monsieur le Président-directeur général, mes sentiments les meilleurs.

Alain/ROUSSET